

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 3

AFFAIRES ETRANGERES

*Rapporteur spécial* : M. Georges PORTMANN

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1087 et annexes, 1106 (Tomes I à III et annexes 2 et 3), 1125, 1131 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties) et In-8°.

Sénat : 1964-1965).

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Présentation du budget</b> .....	3
<b>PREMIÈRE PARTIE. — Les services diplomatiques traditionnels</b> .....	7
Chapitre I <sup>er</sup> . — <i>L'Administration centrale</i> .....	7
1° Les demandes budgétaires.....	7
2° La situation du personnel.....	8
Chapitre II. — <i>Les services extérieurs</i> .....	10
1° La situation du personnel.....	10
2° L'aménagement de notre implantation diplomatique.....	12
Chapitre III. — <i>La presse et l'information</i> .....	14
Chapitre IV. — <i>Les investissements administratifs</i> .....	16
Chapitre V. — <i>Les contributions aux organismes internationaux</i> .....	19
Chapitre VI. — <i>Les dépenses d'assistance et de solidarité</i> .....	21
<b>DEUXIÈME PARTIE. — La coopération culturelle et technique</b> .....	22
Chapitre 1 <sup>er</sup> . — <i>Les relations culturelles</i> .....	22
1° L'enseignement.....	22
A. — Le personnel.....	23
B. — Les méthodes.....	27
C. — Le complément apporté par l'Alliance Française.....	30
D. — Les investissements.....	31
2° Les bourses.....	33
3° Les échanges culturels.....	35
A. — Livres et périodiques.....	35
B. — Radio, télévision et cinéma.....	38
C. — Echanges artistiques.....	39
Chapitre II. — <i>La coopération technique</i> .....	42
1° Principes et méthodes.....	42
2° Orientations géographiques.....	45
Chapitre III. — <i>L'aide militaire</i> .....	50
<b>Conclusion</b> .....	53

Mesdames, Messieurs,

Le budget des Affaires étrangères pour 1965 est arrêté à la somme de 1.129.953.141 francs, ce qui entraîne une majoration de 5 % sur l'exercice précédent.

L'impression défavorable laissée par la faiblesse de cette progression est quelque peu atténuée par l'étude de la répartition des crédits nouveaux affectés aux dépenses ordinaires, pour lesquelles l'augmentation est de 7 %.

Le tableau suivant présente le détail de leur ventilation :

SERVICES	MESURES acquises.	MESURES nouvelles.	TOTAL des crédits pour 1965.
	Francs.	Francs.	Francs.
Administration centrale.....	+ 1.892.235	+ 2.627.916	47.462.252
Services à l'étranger.....	+ 6.207.806	+ 6.530.294	219.827.017
Relations culturelles et techniques .....	»	+ 60.139.639	441.428.962
Presse et information.....	»	+ 13.750.000	13.750.000
Contributions internationales..	— 30.000.000	+ 5.423.361	262.952.410
Dépenses d'assistance et de solidarité .....	»	»	13.192.000
Interventions politiques.....	»	— 50.000	390.500
Aide militaire à des Etats étrangers .....	— 30.000.000	+ 33.124.890	85.500.000
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires .....</b>	<b>— 51.899.959</b>	<b>+ 121.546.100</b>	<b>1.084.503.141</b>

Nous constatons ainsi que, contrairement à l'année 1964 où les dotations supplémentaires étaient affectées à de stériles cotisations internationales et aides militaires diverses, les mesures nouvelles proposées pour 1965 sont réservées à des activités fécondes : coopération technique, relations culturelles, presse et information, services extérieurs et centraux. Dans les trois premiers domaines, nous assistons à la poursuite ou à la mise en œuvre de plans d'action qui sont les éléments dominants du présent budget et nous promettent une action positive du plus haut intérêt, malheureusement contrariée par des limites financières excessives.

Les dépenses en capital accusent de fortes différences avec celles de 1964. Les crédits de paiement sont diminués de plus de 23 %, rançon de l'insuffisance antérieure des autorisations de programme. Celles-ci, par contre, seront supérieures de 16 % à celles que nous avons examinées dans notre dernier rapport.

L'évolution des crédits pour les titres sur lesquels nous sommes appelés à voter est chiffrée dans le tableau ci-contre :

**Comparaison des crédits ouverts par la loi de finances de 1964  
et des propositions formulées dans le projet de loi de finances pour 1965.**

NATURE DES DEPENSES	1964	1965			DIFFERENCE
		Mesures acquises.	Mesures nouvelles.	Total 1965.	
		(En francs.)			
<i>Crédits de paiement.</i>					
Dépenses ordinaires :					
Titre III. — Moyens des services.....	257.356.807	+ 6.270.371	+ 11.629.080	275.256.258	+ 17.899.451
Titre IV. — Interventions publiques.....	757.500.193	— 58.170.330	+ 109.917.020	809.246.883	+ 51.746.690
<b>Totaux des dépenses ordinaires.....</b>	<b>1.014.857.000</b>	<b>— 51.899.959</b>	<b>+ 121.546.100</b>	<b>1.084.503.141</b>	<b>+ 69.646.141</b>
Dépenses en capital :					
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	30.905.000	— 20.308.000	+ 15.853.000	26.450.000	— 4.455.000
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	28.000.000	— 17.000.000	+ 8.000.000	19.000.000	— 9.000.000
<b>Totaux des dépenses en capital.....</b>	<b>58.905.000</b>	<b>— 37.308.000</b>	<b>+ 23.853.000</b>	<b>45.450.000</b>	<b>— 13.455.000</b>
<b>Totaux pour les Affaires étrangères.....</b>	<b>1.073.762.000</b>	<b>— 89.207.959</b>	<b>+ 145.399.100</b>	<b>1.129.953.141</b>	<b>+ 56.191.141</b>
<i>Autorisations de programme.</i>					
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.	27.550.000	»	»	35.000.000	+ 7.450.000
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	43.950.000	»	»	47.600.000	+ 3.650.000
<b>Totaux des autorisations de programme.</b>	<b>71.500.000</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>82.600.000</b>	<b>+ 11.100.000</b>

Notre rapport ne suivra pas rigoureusement les divisions traditionnelles des fascicules budgétaires.

Celles-ci sont, en effet, conçues en vue de la procédure de vote, par titres, imposée au Parlement par la loi organique. Mais les dotations ainsi réparties entre « moyens des services », « interventions publiques », « investissements exécutés par l'Etat » et « subventions d'investissement accordées par l'Etat » sont ensuite regroupées dans un ordre différent pour leur utilisation.

Les dépenses en capital, en particulier, bien que réunies dans les derniers chapitres (56-20 à 68-82), sont difficilement dissociables des activités dont elles sont le prolongement ou le support indispensable. Les équipements sont, du reste, inclus dans les plans d'action et de fonctionnement des différents services.

Nous étudierons donc les moyens mis à la disposition du Ministère des Affaires étrangères en fonction de leur destination : administration centrale, services extérieurs, presse et information, contributions internationales, assistance et solidarité, relations culturelles, coopération technique, aide militaire.

## PREMIERE PARTIE

### LES SERVICES DIPLOMATIQUES TRADITIONNELS

#### CHAPITRE PREMIER

### L'ADMINISTRATION CENTRALE

#### 1° Les demandes budgétaires.

Les besoins de l'administration centrale ont été chiffrés à 47.462.252 francs pour les dépenses ordinaires, dont 4.520.151 francs correspondent à des charges nouvelles.

Les deux cinquièmes de cette majoration représentent les mesures acquises résultant de l'application des textes relatifs à l'amélioration de la situation des fonctionnaires.

Les mesures nouvelles ne comportent que trois rubriques financièrement notables :

— *renforcement des effectifs et moyens des services centraux de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques (15 créations d'emplois) et des services de presse et d'information (8 créations d'emplois), qui exigera 1.574.000 francs. C'est la conséquence des efforts prévus pour l'action à l'étranger dans ces domaines que nous étudierons plus loin et qui constituent la seule mais positive originalité du présent budget. Favorables à cette évolution, nous acceptons ses répercussions sur l'administration centrale ;*

— *transfert, en provenance du budget des Armées, de 923.100 francs destinés à la rémunération et l'entretien des personnels « hors budget » mis à la disposition du Quai d'Orsay. Cette répartition budgétaire est prescrite par le décret n° 62-925 du 3 août 1962 et s'applique à tous les organismes dans lesquels sont détachés des militaires. Dans le cas présent, les effectifs intéressés s'élèvent à 42 : 10 sont affectés aux services centraux (notamment à celui de la valise diplomatique), 15 au fonctionnement du réseau radio des ambassades, 13 à la sécurité de la délégation française auprès de l'O. T. A. N., 4 en Palestine comme observateurs de l'O. N. U.*

— *aménagement du centre d'état civil des Français à l'étranger* dont l'installation à Nantes a commencé cette année. Ce service fonctionne provisoirement dans l'ancien Hôtel des Postes mis gratuitement à la disposition du Quai d'Orsay par la Municipalité de Nantes qui a, en outre, offert un terrain pour une construction définitive. La somme de 447.858 francs prévue pour 1965 permettra notamment la création des 29 emplois encore nécessaires pour atteindre l'effectif de 121 prévu à l'organigramme. Cette mesure est compensée, à concurrence de 324.757 francs, par la suppression de 16 emplois temporaires dans nos postes diplomatiques et consulaires désormais déchargés de certaines attributions en matière d'état civil.

Quelques économies sont réalisées (317.000 francs) par aménagements d'emplois et sur le matériel automobile.

## 2° La situation du personnel.

Les réformes de structure entreprises depuis deux ans se poursuivront avec l'objectif de renforcer les cadres sédentaires des services administratifs et de leur garantir plus de stabilité.

La constitution du corps des Attachés d'administration centrale et celui des Secrétaires administratifs est achevée.

Les dernières mesures intervenues en faveur des personnels se résument ainsi :

— nomination aux emplois d'administrateurs civils hors classe de 29 conseillers des Affaires étrangères en fonction à l'Administration centrale ;

— constitution du cadre des secrétaires de chancellerie, dans lequel ont été admis 34 agents ;

— accession de 27 agents au cadre des secrétaires administratifs, à la suite d'un concours ;

— réforme du statut des conservateurs d'archives, élargissant les possibilités d'accès à la 1<sup>re</sup> classe ;

— réforme du statut des traducteurs reclassant les bénéficiaires à un indice supérieur.

— reclassement des agents administratifs supérieurs ;

— fixation de nouvelles échelles de traitement pour le personnel français de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.



Les projets actuellement en instance comportent une réforme statutaire du corps des chiffreurs en chef et la normalisation de la situation des géographes du Ministère des Affaires étrangères.

Il est également envisagé un changement de répartition des emplois de chefs de service — à diminuer de trois unités — et de sous-directeurs dont l'effectif sera majoré de sept postes. Ces nouveaux débouchés nous paraissent avoir une portée trop limitée pour résoudre les problèmes posés par les difficultés d'avancement auxquelles se heurtent trop de fonctionnaires du Quai d'Orsay.

## CHAPITRE II

### LES SERVICES EXTERIEURS

Les services extérieurs se voient accorder pour 1965 une majoration beaucoup plus substantielle que celle de 1964: 12.738.100 F au lieu de 4.316.095 F.

Ce chiffre ne traduit cependant pas de modifications importantes dans notre représentation diplomatique et consulaire.

Il résulte pour moitié des mesures acquises consécutives à l'amélioration des rémunérations de la fonction publique.

#### 1° La situation du personnel.

4.510.598 F sont affectés aux *ajustements nécessités par la hausse du coût de la vie à l'étranger*. Les coefficients de correction de traitements devront être majorés dans 37 pays. De plus, le fonds d'urgence, institué pour faire face aux situations nées dans les pays où règne un état d'inflation permanent, envisage d'agir prochainement dans huit autres pays.

Un ajustement de 750.000 F est également demandé pour les remboursements de *frais de déplacement* de nos agents. Nos personnels en poste à l'étranger sont tenus d'effectuer des voyages de service et des tournées à l'intérieur de leur circonscription et bénéficient à cet effet de la prise en charge par l'Etat des frais de voyage et du versement d'une allocation forfaitaire à titre de frais de mission. Nous avons souligné à plusieurs reprises, dans le passé, l'insuffisance des crédits alloués à ces agents, qui se trouvent parfois dans l'impossibilité d'effectuer tous les déplacements souhaitables pour la représentation de notre pays.

Les chefs de missions diplomatiques et certains consuls généraux reçoivent en outre une allocation pour *frais de représentation* exceptionnels engagés à l'occasion de réceptions ou manifestations occasionnelles. Mais les autres consuls étaient, jusqu'ici, exclus de

ce bénéfice, ce qui les plaçait souvent dans des situations difficiles. La dotation supplémentaire a pour objet l'extension des remboursements à tous nos chefs de poste en fonction des justifications qu'ils fourniront. Il y a là une nécessité impérieuse, mais financièrement sous-évaluée.

Dans le cadre de l'amélioration de la situation des personnels que nous demandons depuis longtemps, le Ministère des Affaires étrangères, en accord avec celui des Finances, a mis en œuvre en 1962 un programme de *logements de fonctions*. Le principe de l'achat et de la construction, chaque fois que la possibilité en est donnée, a été fort justement retenu. A défaut, le recours à des locations par l'Etat doit être substitué — contre retenue de 10 à 12 % sur les émoluments des attributaires — aux locations par nos agents. Les premières réalisations ont porté sur l'Afrique et l'Asie.

Cette politique doit être désormais étendue à nos autres postes. Un supplément de crédits de 250.000 F est proposé à cet effet.

Enfin, un *renforcement des effectifs d'agents contractuels* et des moyens de fonctionnement des postes à l'étranger, pour le développement des activités de presse et d'information, est évalué à 1.212.304 F.

Ces décisions seront favorablement accueillies mais elles ne répondent que bien faiblement à notre souci constant de voir doter nos agents en service à l'étranger du standing et des moyens d'action dignes du pays qu'ils représentent. Nous avons souvent déploré, au cours de nos voyages à travers le monde, l'infériorité criante dont ils souffrent vis-à-vis de leurs collègues étrangers appartenant à des nations aussi et parfois moins importantes que la France. Nous ne pensons pas que les présentes propositions puissent combler cet écart regrettable.

Nous attirons également l'attention du Gouvernement sur la situation précaire des *fonctionnaires français retraités du Maroc*, qui sont périodiquement victimes de suspensions de paiement de leur pension. Les versements ont actuellement repris, mais nous insistons pour que les taux ne soient artificiellement maintenus à un niveau inférieur sous le fallacieux prétexte que les bénéficiaires appartiennent à une administration marocaine théoriquement indépendante. L'assimilation au régime métropolitain serait un acte de justice. Il devient urgent de mettre un terme à la discrimination dont sont victimes ces pionniers de la coopération franco-marocaine.

## 2° L'aménagement de notre implantation diplomatique.

Une seule mesure nouvelle affecte la structure même de notre implantation diplomatique : *l'installation d'une ambassade en Chine communiste* avec, comme corollaire, la suppression de notre représentation à Formose. Nous n'évoquerons pas, dans le cadre de cette étude budgétaire, les conséquences politiques de la reconnaissance intervenue le 27 janvier dernier. Nous en examinerons simplement les conséquences financières :

Les créations d'emplois et fonctions s'établissent ainsi :

- 1 ministre plénipotentiaire hors classe (ambassadeur) ;
- 1 secrétaire adjoint des Affaires étrangères de 2<sup>e</sup> classe (consul adjoint de 1<sup>re</sup> classe) ;
- 1 conseiller d'ambassade de 1<sup>re</sup> classe ;
- 1 conseiller d'ambassade de 2<sup>e</sup> classe ;
- 1 secrétaire d'ambassade de 1<sup>re</sup> classe ;
- 2 secrétaires d'ambassade de 2<sup>e</sup> classe ;
- 1 chiffreur ;
- 14 agents contractuels.

La dépense entraînée est de 1.738.264 F, compte tenu des emplois supprimés à Taïpeh.

Le Gouvernement français se propose aussi d'accueillir, dès cette année, 21 étudiants chinois qui poursuivront à ses frais leurs études dans les Facultés de Paris et de province.

Il se pose, en outre, à Pékin, un problème domanial, le bâtiment que nous possédions étant irrécupérable en raison de sa situation dans un quartier affecté par un plan d'urbanisme. Du reste, la totalité de nos propriétés en Chine (consulats généraux, consulats, établissements culturels) a été réquisitionnée et leur restitution paraît exclue. Des discussions sont en cours sur le montant d'une indemnisation. Mais le Quai d'Orsay semble admettre qu'elle sera insuffisante pour faire face aux frais d'édification d'immeubles nouveaux. Dans l'immédiat la France a été contrainte de louer à l'Etat chinois divers locaux pour la Chancellerie, la résidence et les logements de fonctions. Il nous semble que le rétablissement de relations diplomatiques normales devrait impliquer un respect plus strict des droits de la France.

Quelques *suppressions d'emplois* permettront une économie de 1.606.115 F. Elles affecteront :

— les *services français au Maroc*, à concurrence de 39 chargés de mission et agents contractuels sur les 421 en poste dans les annexes de l'ambassade. De plus, l'effectif des agents du service des Anciens Combattants et Victimes de Guerre sera ramené de 66 à 57 unités. Ces mesures sont justifiées par la diminution de la population française au Maroc passée de 311.000 personnes à la fin du protectorat à 153.474 au 1<sup>er</sup> juillet 1963 et 150.017 au 1<sup>er</sup> janvier 1964 ;

— les *services français en Tunisie*, amputés de 26 chargés de mission et agents contractuels, sur les 155 servant dans les annexes de notre représentation. Le service des Anciens Combattants et Victimes de Guerre perdra également 7 unités sur les 20 qu'il comprend. Les statistiques de la présence française expliquent cette évolution : 219.352 Français à la fin du protectorat, 58.261 au 1<sup>er</sup> juillet 1963, 65.983 au 1<sup>er</sup> juin 1964, avec une chute non encore chiffrée mais certainement amplifiée depuis cette date, par suite de la détérioration des rapports franco-tunisiens ;

— le *Gouvernement militaire français à Berlin* qui, en vertu des accords de Londres de novembre 1944, auxquels la France a adhéré le 1<sup>er</sup> mai 1945, assure la participation française aux organismes alliés chargés de l'administration de l'ex-capitale du Reich et s'occupe de la gestion des troupes françaises qui y sont stationnées. Ses effectifs sont progressivement réduits depuis plusieurs années. Ils le seront encore en 1965 de trois unités sur les 61 actuelles.

### CHAPITRE III

## LA PRESSE ET L'INFORMATION

Les moyens du Ministère des Affaires étrangères en matière de presse et d'information sont majorés de 13.750.000 F. Mais si l'on tient compte d'un transfert de 12.400.000 F en provenance des relations culturelles et destiné à regrouper les crédits afférents au financement de certaines actions par le cinéma, la radio et la télévision, l'effort nouveau se limite à 1.350.000 F (s'ajoutant au renforcement des effectifs signalé au chapitre précédent).

Il ne réalise donc qu'imparfaitement les vœux du Parlement. Nous avons souvent démontré à l'aide de faits précis, notamment lorsque nos difficultés en Afrique étaient présentées d'une manière si tendancieuse par nos adversaires, le rôle capital de l'information comme soutien de toute politique étrangère efficiente. La considération accordée à notre pays, aussi bien que le développement de nos positions économiques et culturelles en dépendent étroitement.

Ce n'est qu'en 1959 que fut créée au Quai d'Orsay une section d'information et de diffusion susceptible d'agir méthodiquement. Parallèlement, quelques services d'information installés à l'étranger s'efforçaient de couvrir d'amples secteurs géographiques. Ainsi celui de New York, que nous avons souvent cité en exemple, accomplit une tâche remarquable pour l'ensemble du continent américain.

Mais l'absence de programme et de moyens interdisait l'action d'envergure à l'échelle mondiale que nous préconisons inlassablement.

A la suite d'une enquête approfondie, la Direction des services d'information et de presse du Ministère des Affaires étrangères a préparé un *plan de développement de l'information française à l'étranger*, qui sera mis en œuvre dès 1965 dans les secteurs suivants :

- documentation écrite destinée aux postes ;
- radiodiffusion, télévision, projection, photocopie ;

- transmissions par radio-télétypes ;
- organisation matérielle des services d'information ;
- création de nouveaux emplois d'agents contractuels (4 à New York, 2 à Beyrouth, 1 à Berlin, 1 à Buenos-Ayres, 1 à Londres, 1 à Madrid, 1 à Ottawa, 1 à Stockholm, 1 à Tokyo).

Depuis quelques années a été entrepris l'équipement de nos postes en matériel de réception de l'A. F. P. Actuellement 72 postes en sont pourvus. En 1965, 10 autres pourront l'être.

Mais il n'existe encore aucune liaison par télétype entre le Ministère des Affaires étrangères et nos représentants à l'étranger dans le domaine de l'information. La France a pris ainsi un retard important sur les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale. Pour le combler, il est nécessaire d'équiper 150 postes.

Ce réseau sera inspiré du système de « broadcast » qui donne satisfaction, depuis onze ans, à l'Office fédéral de presse allemand. Quatre téléimprimeurs seront installés dans les locaux du Service de presse du Ministère des Affaires étrangères et reliés directement avec les antennes d'émission louées au Ministère des Postes et Télécommunications. Ces antennes diffuseront les informations du Quai d'Orsay vers les postes destinataires qui disposeront d'un récepteur associé à un téléimprimeur sur lequel le texte apparaîtra automatiquement.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 465.416 F et les investissements à 7.600.000 F. Ceux-ci seront répartis sur trois ans. Pour 1965 l'inscription est limitée, en autorisations de programme et en crédits de paiement, à 2.600.000 F.

La Commission des Finances approuve pleinement tous les éléments de ce plan d'action, mais souhaiterait un soutien financier plus large car les possibilités d'information françaises à l'étranger fournies à nos postes demeurent très inférieures aux besoins suscités par les activités d'autres pays.

## CHAPITRE IV

### LES INVESTISSEMENTS ADMINISTRATIFS

Les investissements administratifs, proposés aux chapitres 57-10 et 58-00, comprennent 16.450.000 F de crédits de paiement et 20.600.000 F d'autorisations de programme.

Les opérations suivantes seront engagées en 1965 :

— *construction d'une résidence à Beyrouth* : un complément de 1 million de francs est nécessaire pour l'achèvement du programme autorisé en 1962, en prévision du non-renouvellement du bail consenti par la municipalité pour le logement de notre chef de mission ;

— *construction d'une résidence à Léopoldville* : les plus récentes estimations évaluent à 1.500.000 F les besoins actuels pour la réalisation définitive du logement de notre chef de mission ;

— *décoration et ameublement de la résidence à Madrid* : 400.000 F permettront l'achèvement de travaux en cours ;

— *extension de la chancellerie d'Ottawa* : le crédit accordé en 1964 doit être majoré de 400.000 F à la suite de l'évolution des conditions économiques locales et de difficultés imprévues ;

— *achat d'un terrain et construction d'une chancellerie à Santiago* : 1.800.000 F. La Commission des Finances constate avec satisfaction qu'a été heureusement traitée l'affaire qu'elle signalait dans son dernier rapport ;

— *achat et ameublement d'une résidence à Buenos-Ayres* : évalués à 2.300.000 F ;

— *aménagement de l'Ambassade de France à Bruxelles* (réparations) : 750.000 F ;

— *construction d'un immeuble consulaire à Rabat* : 600.000 F, sur un terrain libéré par le départ de nos services militaires, l'immeuble actuel du Consulat général étant trop exigü ;

— *achat de l'immeuble où est actuellement installé en location notre Consulat à Hanovre* : 500.000 F ;



— construction et aménagement d'une ambassade à Islamabad, nouvelle capitale du Pakistan : 800.000 F ;

— construction d'une résidence diplomatique à Vientiane, où nos installations sont entièrement à reconsidérer : 1.500.000 F ;

— aménagement de l'immeuble du Consulat général à New York, en raison de la multiplication de ses charges : 250.000 F ;

— aménagement d'un chancellerie à Istanbul : 500.000 F ;

— construction d'une chancellerie à Bangui : complément de 462.000 F ;

— aménagement des voies d'accès et des abords des immeubles de fonctions à Brazzaville : 21.000 F ;

— édification d'une clôture à la résidence d'Abidjan : 60.000 F ;

— construction de logements de fonctions à Ouagadougou : 800.000 F ;

— aménagement d'un immeuble diplomatique à Dakar, dont la construction est déjà financée : 167.000 F ;

— construction d'une résidence à Lomé : 400.000 F ;

— poursuite du programme d'achat et construction de logements de fonctions commencé en Afrique et en Asie, avec extension à l'Amérique latine : 1.780.000 F.

La Commission des Finances a toujours été favorable aux investissements immobiliers qui ont sur les locations le double avantage d'être moins onéreux à long terme et de permettre la réalisation d'installations convenablement adaptées aux activités très spéciales d'une représentation diplomatique. Du reste, le Quai d'Orsay paraît décidé à promouvoir une politique minutieusement ordonnée pour les opérations immobilières à l'étranger et sollicite un crédit de 200.000 F pour entreprendre des études précises avec le concours d'architectes et experts et établir un plan fondé sur des évaluations foncières valables.

Il s'y ajoute divers équipements administratifs :

— création d'un réseau radiotélétypes d'information dont nous avons expliqué ci-dessus (p. 15) la nécessité (2.600.000 F) ;

— mise en service d'un nouveau modèle de machine à chiffrer avec les postes diplomatiques les plus importants. Le matériel « Myosotis » mis au point, totalement électronisé, présente des avantages considérables, notamment pour la rapidité des trans-

missions. Cette solution moderne répond en particulier aux exigences imposées dans le cadre de l'O. T. A. N. Une autorisation de 980.000 F est demandée pour 22 équipements. En outre, 570.000 F sont prévus au titre du programme normal de renouvellement du matériel « Tarec » actuel, qui demeurera en service dans les postes à moindre trafic et comme moyen de secours dans les autres ;

— remise en état d'un immeuble dont le Quai d'Orsay dispose, à Strasbourg, pour sa section « Alsace-Lorraine » du Service des biens et intérêts privés. Un crédit de 260.000 F évitera la dégradation de ce bien domanial.

## CHAPITRE V

### LES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX

Pour la première fois depuis de longues années, la dotation affectée aux *contributions obligatoires de la France à des dépenses internationales* (chap. 42-31) est en régression.

Nous avons trop souvent protesté contre l'excès des sacrifices qui nous sont imposés par les petites puissances ne versant que de faibles cotisations, pour ne pas exprimer notre satisfaction.

Toutefois, une étude plus approfondie nous révèle que la plupart de nos contributions sont, en fait, augmentées. La diminution globale de 28.107.000 F est provoquée par la chute de 50 millions de francs de la dotation réservée aux organismes européens. Il s'agit d'une simple mesure comptable, les transferts effectués à ce titre, en 1961, du budget des Finances (Charges communes) s'étant révélés excessifs, compte tenu du montant réel des cotisations dues par la France.

Plus du dixième des 233.566.141 F versés par la France aux organismes internationaux le sont à l'O. N. U., où nous sommes cependant considérés comme débiteurs.

Malgré un ralentissement sensible du rythme d'accroissement annuel de ses dépenses, passé de 14,6 % en 1961 à 9,1 % en 1964, l'O. N. U. connaît actuellement de graves difficultés financières, essentiellement provoquées par l'entretien d'une force militaire au Moyen-Orient, au Congo et à Chypre.

La France a accepté de participer aux frais pour le Moyen-Orient. Elle a refusé pour le Congo en se fondant sur les termes de la Charte qui limitent l'obligation à des cas précis. Toutefois, s'appuyant sur un avis de la Cour internationale de justice en date du 20 juillet 1962, la majorité de l'Assemblée de l'O. N. U. a décidé de rendre ces dépenses obligatoires. La France refuse, à bon droit, si l'on s'en tient à la lettre de la Charte, de verser les 17.031.152 dollars qui lui sont réclamés à ce titre. Plusieurs pays, dont l'Union soviétique, ont adopté la même attitude.

Pour pallier le déficit qui en résulte pour l'organisation, l'Assemblée générale a autorisé, le 20 décembre 1961, l'émission d'un emprunt. Les arrérages de cet emprunt étant depuis 1963 inscrits au budget ordinaire, la France déduit désormais de la cotisation globale qui lui est attribuée le montant de sa quote-part afférente à cette inscription budgétaire.

La dette imputée à notre pays comme conséquence de sa position devant les opérations du Congo se trouve ainsi majorée, pour les exercices 1963 et 1964, de 721.413 dollars.

Le chapitre 42-32 (*Contributions bénévoles à des dépenses internationales*) comporte 3.460.361 F de mesures nouvelles.

Sur cette somme, un million de francs sont destinés au sauvetage des monuments de Nubie, la France s'étant engagée vis-à-vis de l'Unesco, à verser en cinq annuités l'équivalent d'un million de dollars, soit 5 millions de francs.

D'autre part, notre contribution au Fonds spécial des Nations Unies, qui dépassait à peine 2 % des sommes recueillies sera portée de 5.539.639 F à 8 millions de francs pour tenir compte du rôle que la France joue dans cet organisme. Elle vient, en effet, au second rang, après les Etats-Unis, pour les fonctionnaires de grade élevé, de même que pour l'aide technique fournie par experts. Elle occupe le premier rang parmi les pays bénéficiaires de sous-contrats dont 20 % depuis l'origine ont été confiés à des bureaux d'études français. Ceux-ci ont reçu du Fonds plus de 18 millions de francs de rémunérations et les achats de matériels français ont dépassé 7 millions de francs.

## CHAPITRE VI

### LES DEPENSES D'ASSISTANCE ET DE SOLIDARITE

Les dépenses d'assistance et de solidarité demeurent fixées comme en 1964, à 13.192.000 F.

Toutefois, diverses modifications interviennent dans leur répartition.

La part destinée aux *Français nécessiteux* vivant au Maroc et en Tunisie est diminuée de 237.250 F, comme conséquence de la régression, déjà évoquée, de la population française dans nos deux anciens protectorats. Les crédits sont utilisés sous forme de subventions à des œuvres françaises de bienfaisance dont l'activité est contrôlée par les consuls, de secours d'urgence et d'assistance médicale directe dans les cas les plus douloureux.

Par contre est augmenté de 28.000 F le montant de l'assistance à nos compatriotes nécessiteux établis en Afrique noire, qui s'adresse essentiellement aux vieillards et économiquement faibles ou aux malades ne pouvant bénéficier de la Sécurité sociale.

La reprise des relations diplomatiques avec l'Egypte entraîne une inscription de 150.000 F pour prendre en charge 83 Français ne pouvant être rapatriés, assistés depuis 1956 par l'Administration suisse au moyen de fonds mis à sa disposition par la France.

Le Ministère des Affaires étrangères assurera désormais le rapatriement des Français originaires des Départements et Territoires d'Outre-Mer, le Ministère d'Etat n'étant pas en mesure de le faire. Pour 1965, il est demandé 59.250 F.

L'autre volet des obligations de solidarité du Quai d'Orsay concerne les *réfugiés étrangers en France*. Actuellement 170.123 sont régulièrement contrôlés (non compris 15.000 enfants de moins de seize ans), en provenance des pays de l'Est européen. Il s'y ajoute 115 Marocains et Tunisiens.

La dotation de 5.810.000 F, inscrite au chapitre 42-34, doit être répartie entre le service social d'aide aux émigrants, le Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés et les allocations versées aux réfugiés marocains et tunisiens.

## DEUXIEME PARTIE

### LA COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

#### CHAPITRE PREMIER

### LES RELATIONS CULTURELLES

Depuis deux ans nous demandions avec insistance au Gouvernement l'élaboration d'un nouveau programme d'action culturelle pour relayer celui qui, du 1<sup>er</sup> janvier 1959 au 31 décembre 1963, a donné une impulsion importante à nos relations culturelles.

Nous avons enfin été entendus puisqu'a été créé le 17 février dernier un Comité d'étude composé de hauts fonctionnaires, dont les conclusions adoptées le 10 juin au Conseil des Ministres, *sous réserve de leurs incidences financières, forment le second quinquennal d'expansion culturelle*. Il couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1964 au 31 décembre 1968.

Ce document est fondé sur cinq principes généraux que nous approuvons pleinement :

- expansion de la langue française ;
- formation des élites et des cadres étrangers ;
- action dans le domaine scientifique et technique ;
- action vers les masses par les moyens les plus rapides (radio, télévision, méthodes audiovisuelles) ;
- respect des susceptibilités nationales étrangères.

C'est en fonction de ces éléments qu'ont été définis les objectifs à atteindre par les quatre services de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques : enseignement, bourses, échanges culturels, échanges artistiques.

#### 1° L'enseignement.

Le regain d'intérêt pour la langue française que nous notons depuis quelques années exige un développement accru de notre enseignement à l'étranger.

Pour 155 millions de personnes réparties dans 32 pays différents, le français est la langue maternelle, ou du moins la langue de culture. Cette situation favorable est, sans conteste, le fruit de notre rayonnement passé et de notre expansion coloniale qui, au-delà d'une présence temporaire, a laissé aux populations que nous avons amenées à l'indépendance un instrument de pensée et de compréhension auquel elles demeurent très attachées. *Si la communauté politique, voire économique, fut éphémère, la communauté linguistique s'avère beaucoup plus large, plus durable et même susceptible d'extension.*

De cette permanence font foi la République d'Haïti, la Belgique, le Canada et la Suisse, où le français est resté, à travers les siècles, totalement ou partiellement langue officielle. Il s'y ajoute les jeunes Etats de Guinée, du Congo-Léopoldville, du Burundi et du Rwanda qui, outre les Républiques francophones dépendant du Ministère de la Coopération, dispensent un enseignement national officiel en français à tous les degrés.

L'importance de cet ensemble est si évidente sur le plan international que se dessine dans les autres nations un mouvement puissant en faveur de notre langue. La Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'U. R. S. S., notamment, de même que plusieurs pays jusqu'ici volontiers tournés vers la langue anglaise encouragent chez eux l'étude du français.

#### A. — LE PERSONNEL

Pour répondre à cette attente étrangère, le Gouvernement français dispose de 31.750 enseignants. Mais sur ce total, 12.000 exercent en Algérie et 5.250 dans les républiques africaines et malgache dépendant du Ministère de la Coopération. Le Quai d'Orsay a donc la charge de 14.500 professeurs. La plupart — près de 10.000 — sont détachés dans des établissements étrangers et quelques-uns — 700 — dans des institutions privées. Plus de 50 % de cet effort bénéficie au Maroc, qui fait appel à 8.450 Français en majorité en poste dans l'enseignement primaire, ce qui est assez encourageant pour la solidité de nos bases culturelles dans l'ensemble du royaume.

Malgré le complément fourni par les institutions privées recrutant directement, la répartition géographique de nos personnels n'est pas entièrement satisfaisante puisque les neuf dixièmes sont affectés à douze pays seulement : Maroc, Tunisie, Viet-Nam-Sud,

Cambodge, Grande-Bretagne, États-Unis, Allemagne, Laos, Guinée, Espagne, Liban, Italie. Le reste du monde, c'est-à-dire la plus grande partie de notre planète, ne bénéficie que d'un apport minime.

Ce déséquilibre s'explique à la fois par l'héritage de notre passé colonial et la pénurie de maîtres, plus sensible encore à l'extérieur que sur le plan national interne.

Les demandes étrangères affluent chaque année davantage, mais les deux tiers environ ne peuvent être satisfaites.

Cette situation pose un délicat problème de choix, que l'on doit situer dans le cadre de l'ensemble des activités françaises. Notre action culturelle tend, fort justement, à suivre nos activités économiques et techniques, l'enseignement devant s'orienter de plus en plus vers la spécialisation pour toucher les milieux scientifiques, industriels et techniques susceptibles de réceptibilité envers nos réalisations et nos productions.

Une grande partie des créations de postes intervenues pendant l'année 1963-1964 n'ont été possibles que grâce à l'apport de jeunes du contingent mis par le Ministère des Armées à la disposition du Ministère des Affaires étrangères. C'est avec intérêt que nous considérons cette nouvelle vocation pacifique et culturelle de notre armée, qui s'inscrit dans la ligne véritable de l'expansion française, telle que la concevait Liautey, en parfaite harmonie avec la mission traditionnelle de la France.

Ce renfort ne saurait cependant pallier la crise de recrutement qui sévit depuis plusieurs années dans le corps enseignant et dont la cause fondamentale réside dans *l'insuffisance des avantages matériels offerts*.

Les promoteurs du nouveau Plan envisagent le recrutement d'ici 1968, de 1.508 nouveaux enseignants : 216 pour l'enseignement supérieur, 673 licenciés et 619 instituteurs. Ils insistent sur la nécessité d'augmenter les crédits de voyage pour rejoindre les pays lointains et permettre des retours réguliers en France pour la mise au courant des méthodes nouvelles, particulièrement nécessaires dans le domaine scientifique.

*Votre Commission des Finances estime que ce gonflement indispensable de nos effectifs d'enseignants à l'étranger ne saurait être réalisé sans un aménagement des rémunérations.*

Celles-ci sont établies par application du décret du 5 mai 1950, dont les dispositions constituaient alors une amélioration sensible mais sont aujourd'hui dépassées. Le calcul des traitements est en



effet effectué par référence à ceux du 1<sup>er</sup> janvier 1951, ce qui exclut pratiquement le bénéfice automatique des revalorisations de la fonction enseignante intervenant en France. Nous demandons qu'ils soient désormais fondés sur la base réelle de la métropole.

D'autre part, il existe un écart d'environ 20 % entre la rémunération des diplomates et des professeurs, par suite des différences d'indices de correction qui leur sont appliqués dans un même pays. Cela soulève des problèmes de standing et même de considération sur le plan local. Connaissant l'infériorité financière dont souffrent nos diplomates par rapport à leurs collègues étrangers, il est facile d'imaginer les difficultés rencontrées par nos enseignants.

D'autres mesures nous paraissent également indispensables :

— attribution d'une prime d'installation ou de réinstallation aux professeurs détachés contraints d'engager des frais très lourds dès leur prise de poste ;

— versement d'une indemnité de déplacement, lors du congé statutaire, les autres catégories de fonctionnaires obligés de conserver leur résidence à l'étranger en bénéficiant déjà ;

— constitution d'une retraite selon le système en vigueur en France, par prélèvement automatique des retenues ;

— extension à toutes les catégories de personnels de la réglementation des maxima de service et des heures supplémentaires, les variations actuelles provoquant des injustices ;

— paiement des heures supplémentaires d'enseignement effectivement faites, selon le tarif métropolitain affecté du coefficient de correction ;

— calcul de l'indemnité de résidence en fonction de l'indice et non de la catégorie ;

— réduction sensible de l'abattement de 25 % actuellement effectué sur le traitement des résidents habituels, dont la situation est souvent plus défavorable que celle de leurs collègues travaillant en France ;

— revision du mode de rétribution « à forfait » pour le personnel local, pour tenir compte de l'évolution constante de la conjoncture économique et monétaire ;

— gratuité de l'enseignement pour leurs enfants ;

— règlement, par accords internationaux, de l'irritante question des droits de douane à payer pour l'entrée de leur voiture personnelle sur le territoire de l'Etat où ils exercent leur activité.

*La Commission des Finances, en accord avec la Commission des Affaires culturelles, renouvelle également avec insistance sa suggestion de mettre à la disposition de notre personnel devant regagner la France les places disponibles dans les appareils d'Air France.* Le Gouvernement consent à notre compagnie aérienne une importante subvention pour pallier le déficit provoqué par l'obligation de desservir certaines lignes avec un coefficient de remplissage insuffisant. Il nous semble que notre proposition permettrait, *dans une optique d'utilisation optimum des deniers publics,* de résoudre le double problème des congés et de la nécessité d'un contact périodique avec les réalités françaises qui, faute de moyens financiers, aggrave la crise de personnel et nuit à l'efficacité de notre action.

Il convient aussi de multiplier les stages préparatoires pour nos agents, de développer l'influence française dans les universités locales par détachement permanent ou temporaire de personnel français. Dans cette optique, la participation au développement culturel du Tiers-Monde mérite de retenir toute notre attention.

Faute de moyens financiers suffisants, la Direction générale des Affaires culturelles et techniques doit s'orienter vers une autre voie qui, du reste, en toute hypothèse, demeure la seule susceptible de répondre aux ambitions mondiales d'une nation comme la France dont le potentiel humain est quantitativement trop limité pour répandre seul l'universalité de sa culture. L'accent est mis désormais sur la *formation et le perfectionnement des professeurs étrangers de français*, qui sont déjà plus de 100.000 sur l'ensemble du globe : 28.000 en Europe, 12.000 au Proche-Orient (dont 10.000 au Liban), 4.300 en Asie-Océanie (la plupart en Australie), 20.000 en Afrique (Algérie et ancienne Communauté non comprises), 23.700 en Amérique du Nord et 12.600 en Amérique latine. Encore ces statistiques sont-elles très inférieures à la réalité car nous manquons de précision pour certains pays, la Belgique et le Canada qui n'ont fourni aucun chiffre devant relever très sensiblement le total général.

Cette œuvre, dont l'efficacité est aussi certaine que durable, s'organise par l'emploi de différentes méthodes : envoi à l'étranger de conseillers pédagogiques, aide aux écoles normales primaires et supérieures locales, octroi de bourses, stages à l'étranger et en France, cours d'été pour professeurs locaux (en Europe orientale notamment).

Les rédacteurs du plan considèrent comme primordiale l'équivalence des diplômes que nous avons souvent demandée ici. Ils suggèrent la création d'un baccalauréat franco-étranger qui évite aux élèves de renoncer à nos diplômes et d'opter pour leurs examens locaux. C'est un problème qui intéresse également les Français vivant à l'étranger se trouvant dans l'obligation d'envoyer leurs enfants dans des établissements souvent fort éloignés et toujours payants pour leur donner une éducation valablement reconnue en France. Il serait urgent de faciliter leur entrée dans les écoles et facultés françaises ou étrangères, qui se heurte actuellement à deux obstacles : frais excessifs et décalages saisonniers entre années scolaires dans les différentes parties du monde.

Par ailleurs, des manuels scolaires à l'usage de l'étranger devraient être rédigés et imprimés en France.

Le plan met, d'autre part, l'accent sur l'intérêt de développer à tous les niveaux l'action amorcée en matière scientifique et technique, que votre Commission des Finances a souvent jugée insuffisante. Nous disposons d'attachés scientifiques en Allemagne, en U. R. S. S., en Espagne, en Argentine, au Mexique et au Japon. Beaucoup plus doivent être mis en place pour faire connaître nos réalisations et assurer la liaison avec les milieux scientifiques et industriels d'autres pays.

## B. — LES MÉTHODES

L'enseignement complet selon nos méthodes nationales est toujours très recherché puisque nos lycées sont débordés par un nombre de demandes d'inscription très supérieur à leur capacité.

Le Quai d'Orsay s'est attaché au cours des dernières années à les moderniser, notamment dans le domaine scientifique, parfois même à développer leurs locaux trop exigus. Mais les besoins sont considérables et nous pourrions dresser une très longue liste de travaux immobiliers à réaliser.

Nous déplorons souvent l'absence de toute création en ce domaine. Aussi ne pouvons-nous dénombrer dans le monde entier que 30 lycées et collèges, dont 20 proviennent de la conservation du patrimoine implanté sur d'anciennes terres françaises (8 au Maroc, 5 en Tunisie, 5 au Viet-Nam Sud, 1 au Cambodge, 1 à Pondichéry). Les autres sont implantés en Allemagne (2), en Espa-

gne (2), en Autriche, en Belgique, au Canada, en Grande-Bretagne, en Italie et au Portugal. Au total, 45.300 élèves sont ainsi scolarisés.

Le Quai d'Orsay apporte également son concours à 121 lycées et collèges d'Etat étrangers, dont 5 seulement sont extérieurs à l'ancienne Union française. Il s'y ajoute une participation au fonctionnement de 18 lycées ou collèges relevant d'organismes locaux américains, européens et asiatiques.

Fort heureusement, des institutions ou associations privées, que le Ministère des Affaires étrangères aide de diverses manières, élargissent opportunément le champ d'action officiel. Ainsi, l'*Alliance française* possède 9 lycées ou écoles au Chili, en Colombie, en Ethiopie, à l'île Maurice et au Mexique. La *Mission laïque française* en gère 7 en Afrique, en Asie, en Grèce ; l'*Alliance israélite universelle* en a 5 au Moyen-Orient et au Maroc ; le *Comité protestant des amitiés françaises à l'étranger* a établi un collège à Beyrouth et le *Collège Stanislas* de Paris en dirige un autre à Montréal.

Un effort méritoire en ce domaine est poursuivi par 215 *congrégations religieuses françaises ou d'origine française*, qui entretiennent 9.000 établissements répartis dans 100 pays environ, fréquentés par 2.500.000 élèves. Malheureusement, les difficultés de recrutement et l'impossibilité d'entretenir leurs locaux les condamnent à une disparition progressive mais inéluctable. La Direction générale des Affaires culturelles et techniques a entrepris une louable opération de sauvetage à l'aide de bourses d'études, allocations de voyage et contrats-types pour les enseignants, voire de détachement de militaires du contingent ou d'octroi de subventions. Mais les moyens financiers nous paraissent trop étroits pour aboutir sinon à l'épanouissement souhaitable, du moins au simple maintien de ces traditionnels foyers de culture française. Le plan envisage un soutien plus substantiel qui, malheureusement, n'est pas accordé pour 1965 par le Ministère des Finances.

Afin d'utiliser avec le maximum d'efficacité les subsides qui lui sont trop parcimonieusement comptés, la Direction générale des Affaires culturelles et techniques s'oriente vers l'organisation d'*instituts et de centres culturels*, beaucoup moins coûteux et dont l'activité peut être plus diversifiée. Les instituts sont au nombre de 44, un peu trop concentrés en Europe (15 en Allemagne). Les 98 centres culturels couvrent une plus large fraction de notre pla-

nète mais n'intéressent que 24 pays. Les chiffres d'inscriptions d'étudiants s'élèvent respectivement à 51.000 et 125.000.

Le plan ne prévoit pas l'accroissement du nombre et l'importance des ces centres et instituts, mais l'accélération d'un effort de reconversion et d'adaptation déjà en cours pour les rapprocher des universités locales, avec l'objectif final de les intégrer à ces structures. Une telle recherche vise à toucher le maximum d'étudiants en allant à eux, mouvement justifié par l'universalité des résultats à attendre.

Le meilleur exemple nous en est fourni par l'Allemagne où, dans le cadre du Traité de coopération du 22 janvier 1963, nos instituts ont donné des cours à 16.000 étudiants avec 142 professeurs seulement dont 80 recrutés par le Quai d'Orsay, qui, au-delà de leur rôle d'enseignants, ont pu diffuser largement des éléments d'information sur la vie intellectuelle, la science et la technique françaises. En 1965, un effort particulier sera effectué en Amérique latine.

Nous ne pouvons qu'approuver cette nouvelle orientation incontestablement féconde. Mais il serait regrettable de délaisser nos établissements d'enseignement traditionnels et nous apportons tout notre appui aux rédacteurs du plan qui demandent l'extension de notre réseau ancien, l'élargissement de son aire géographique, la modernisation et l'adaptation de nos lycées, collèges, écoles et hôpitaux.

Les moyens d'enseignement suivent eux-mêmes l'évolution générale commandée par les impératifs d'efficacité, de rapidité et de généralisation. Les *méthodes audiovisuelles* s'affirment chaque année davantage comme les plus aptes à capter l'intérêt du public le plus étendu. J'ai pu constater, au cours d'une projection privée, l'agrément des leçons de français filmées et nous ne saurions trop encourager leurs auteurs à persévérer dans cette voie.

Toutes les grandes universités canadiennes sont équipées de laboratoires audiovisuels pour l'enseignement du français. Il existe également 177.000 cabines ainsi aménagées aux Etats-Unis, 2.800 en Grande-Bretagne, 386 dans le reste de l'Europe, 303 en Amérique latine, 174 en Asie, 94 au Proche-Orient et 76 en Afrique (Maroc, Ghana et Ethiopie). Par ailleurs, de nombreux magnétophones et projecteurs sont mis à la disposition de nos centres culturels.

Le Comité d'étude du second plan estime que cet équipement doit être développé et souligne que de bons résultats ne peuvent être obtenus si les installations audiovisuelles sont utilisées par un

personnel spécialement formé à cet effet. Il a dressé une liste de 41 pays où des centres audiovisuels devraient être établis entre 1964 et 1968, en Afrique, au Proche-Orient, en Amérique latine et en Asie.

Nous y souscrivons sans réserve, persuadés que cette solution moderne remportera les plus brillants succès.

### C. — LE COMPLÉMENT APPORTÉ PAR L'ALLIANCE FRANÇAISE

Nous ne saurions clore le chapitre de l'enseignement sans souligner, une fois encore, le complément inestimable apporté à l'action officielle par l'Alliance française qui apporte une contribution sans cesse accrue à l'extension de la langue française dans le monde.

Son *Ecole pratique de Paris* a reçu en 1964 plus de 30.000 élèves de 90 nationalités, les effectifs présents aux cours étant en augmentation de 5 à 30 % selon les mois.

A l'étranger, ses 800 comités, répartis dans 85 pays, créés à l'initiative de personnalités francophiles locales, organisent des cours de langue et de civilisation françaises et de nombreuses manifestations culturelles, ainsi que des sessions d'examens qui confèrent deux diplômes : celui de langue française et le diplôme supérieur d'études françaises modernes.

L'Alliance française contribue largement à l'action de *formation des professeurs étrangers de français*. Elle l'assure dans des proportions importantes en Amérique latine, allant jusqu'à 80 % pour l'Uruguay.

Dans tous ses établissements cités plus haut (p. 28), les élèves se pressent toujours plus nombreux et bénéficient des méthodes pédagogiques les plus modernes.

Cette activité considérable est en grande partie financée par des fonds privés auxquels le Quai d'Orsay ajoute sa contribution par l'organisation de stages pour ses enseignants, le détachement de 211 professeurs, l'octroi de subventions de fonctionnement aux Alliances locales et au siège central.

Cette subvention de base, qui était de 300.000 F en 1962 et avait même été majorée de 700.000 F en 1963, fut ramenée à 250.000 F en 1964, malgré les protestations de votre Commission des Finances. La dotation sera portée à 500.000 F pour 1965. *Si le*

*principe du doublement des crédits de l'exercice précédent peut apparaître comme un geste positif, il ne saurait nous satisfaire totalement puisque cette somme reste inférieure de 50 % à celle de 1963 et s'avère notoirement insuffisante, compte tenu des services rendus. Ceux-ci représentent, en effet, une économie incalculable pour le budget de l'Etat par rapport au financement direct qui lui incomberait si l'Alliance française n'existait pas.*

L'Alliance française poursuit également une *politique d'investissements*. Des opérations ont été achevées à Sao Paulo, d'autres sont en cours à New York, Santiago, Quito, Montevideo et Bogota. Mais l'aide officielle demeure, là encore, trop limitée ; en dépit de ces difficultés, l'Alliance française, fidèle à la mission qu'elle s'est tracée, élabore toujours de nouveaux projets. Elle envisage, en particulier, une implantation en Inde — à Bombay et New-Delhi — dont l'intérêt est incontestable, puisque nous avons souvent déploré la faiblesse de notre influence culturelle et technique dans cette nation que son potentiel humain promet à un rôle majeur.

#### D. — LES INVESTISSEMENTS

Le II<sup>e</sup> Plan quinquennal recommande l'engagement, en 1965, de 30 millions de francs d'investissements. Le Gouvernement nous en propose seulement 20 millions, dont voici le détail :

— *première tranche de la construction du lycée de Madrid*, comportant l'édification d'un premier cycle d'une capacité de 3.500 places. Cette opération a été approuvée l'année dernière par l'autorisation d'achat du terrain, que nous avons donnée. Pour 1965, 6 millions de francs seront nécessaires ;

— *construction d'un bâtiment neuf pour l'Institut français d'Istanbul*, actuellement installé dans un ancien hôpital militaire : 2.300.000 F ;

— *aménagement du centre culturel de Léopoldville* dans un bâtiment acheté en 1964 : 1 million de francs ;

— *doublement du lycée Descartes à Pnom-Penh*, demandé par le gouvernement Khmer : 3 millions de francs ;

— *aménagement de l'Institut français de Naples*, en raison de sa vétusté inquiétante : 1.200.000 F ;

— *création d'une école française à Belgrade, le problème de l'éducation des Français de Yougoslavie se posant de façon aiguë par suite du manque de locaux : 200.000 F ;*

— *construction d'un lycée de jeunes filles à Casablanca, nécessaire pour l'éducation des filles des 45.000 Français vivant dans cette ville : 400.000 F.*

Le Quai d'Orsay demande également un crédit de 300.000 F pour procéder, comme en matière d'investissements administratifs et conformément à une recommandation émise par la Cour des comptes, à des études sérieuses pour l'établissement des projets futurs.

Ces autorisations de programme, inscrites au chapitre 56-20, seront financées dès 1965 par 7 millions de francs de crédits de paiement.

Parallèlement, des subventions sont proposées, au chapitre 68-82, pour :

— *la réinstallation des locaux de l'Alliance française à Montevideo, à concurrence de 1 million de francs ;*

— *l'extension des locaux de l'Alliance française à Bogota : 400.000 F ;*

— *la réinstallation de l'école française de Bilbao par le Comité des écoles hispano-françaises : 500.000 F ;*

— *la construction de logements pour étudiants et stagiaires étrangers en France, entrepris par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires : 2 millions de francs ;*

— *la modernisation des hôpitaux français du Moyen-Orient : 500.000 F ;*

— *l'extension de l'école Notre-Dame de Dire-Daoua, qui devrait devenir le deuxième établissement secondaire français en Ethiopie : 100.000 F ;*

— *la construction de l'école française de Stockholm, dont le succès grandissant auprès des élites suédoises est menacé par la vétusté des locaux : 100.000 F ;*

— *l'extension du lycée de Mexico sur un terrain offert par le Gouvernement mexicain : 1 million de francs.*

L'effort proposé pour 1965 se révèle trop insuffisant pour atteindre les objectifs impérieux d'ouverture de nouveaux locaux exigée par l'affluence des élèves, d'équipement des laboratoires, d'installation de matériel pédagogique perfectionné et de modernisation de l'équipement sportif.



## 2° Les bourses.

Le chapitre 42-24, « Bourses et accueil d'étudiants » est doté de 22 millions de francs et *demeure ainsi inférieur de un million de francs aux recommandations du plan. L'augmentation représente néanmoins 21 %.*

Il avait été déjà majoré l'an dernier de 11 %, ce qui a entraîné un pourcentage identique d'accroissement du nombre des bourses.

Au cours de l'année 1963-1964, 150 ont été accordées à des Français désireux de poursuivre des études spécialisées à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, en Italie, en U. R. S. S. et en Grande-Bretagne. Ce chiffre devrait être progressivement élevé jusqu'à 300 en 1968.

Les *bourses d'études universitaires* affectées à des étrangers pour suivre des cours en France se sont élevées à 2.389.

Le contingent supplémentaire a porté sur l'Amérique latine, qui se classe désormais au deuxième rang après l'Europe. C'est un effort que nous approuvons pleinement, de même que ceux qui sont consentis en faveur du Sud-Est asiatique.

Nous apprécions surtout l'universalité de l'action entreprise dans un domaine auquel nous avons toujours accordé une importance capitale parce qu'il nous permettra de compter désormais, dans les 94 pays bénéficiaires, d'utiles propagateurs de notre culture.

Les disciplines choisies par les étudiants étrangers sont essentiellement les lettres et sciences humaines, dans un but de formation et de perfectionnement pour l'enseignement du français.

Viennent ensuite la médecine, les sciences, le droit et les beaux-arts.

Le nouveau plan envisage le *doublément du nombre de bourses universitaires en cinq ans* à partir de 1962-1963 afin d'aboutir au chiffre de 4.412 en 1967-1968. Nous espérons que cet objectif sera non seulement atteint, mais dépassé, comme ce fut le cas à la suite du premier plan.

Il s'y ajoute 2574 *bourses de coopération technique*, dont la répartition est moins heureuse puisque près de 40 % sont attribuées à deux pays : Maroc et Tunisie. Nous partageons l'intérêt manifesté pour nos anciens protectorats, mais nous souhaiterions une évolution dans un sens plus largement international. Si nous comprenons

fort bien l'absence dans les statistiques de l'Amérique du Nord, suffisamment pourvue en la matière sur le plan national, nous demandons que la recherche des candidats soit intensifiée dans les nations en voie de développement.

*L'accueil des étudiants* pose toujours de très délicats problèmes, car il pèse lourdement sur l'opinion que se font les boursiers de notre pays et, partant, sur l'image qu'ils en répandront chez eux à leur retour.

Le Quai d'Orsay s'est efforcé d'agir à la source en améliorant l'information, la sélection et l'orientation des candidats avant leur départ. A cet effet sont organisés localement des stages d'apprentissage accéléré du français et diffusées des brochures telles que le « Répertoire des principaux moyens de formation et de promotion technique existant en France », le « Guide de l'enseignement supérieur universitaire français » et « Je vais en France », documentation pratique rassemblée par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires. Un système de test a également été étudié pour déterminer les orientations optima.

Votre Commission des Finances note avec satisfaction qu'une de ses observations antérieures a été entendue : désormais, le Quai d'Orsay prendra en charge non seulement le voyage retour mais le voyage aller des boursiers provenant de pays en cours de développement. Cette mesure facilitera opportunément l'élargissement de notre action, notamment dans le Sud-Est asiatique, où ces considérations matérielles nous desservent.

Le frein le plus sérieux à l'augmentation du nombre des boursiers est certainement constitué par la *crise du logement*. Malgré les efforts considérables poursuivis depuis plusieurs années, nous nous heurtons à Paris à une saturation complète qui met en danger la rentabilité même de notre politique boursière. L'effet déplorable que les conditions d'installation provoquent sur les études même des boursiers et sur l'opinion qu'ils se font de notre pays se répercutera inévitablement sur leurs compatriotes auxquels ils décriront cette fâcheuse situation.

Une solution a été trouvée par l'affectation d'un plus grand nombre de boursiers dans les universités de province. Nous ne saurions qu'encourager cette évolution profitable autant sur le plan intérieur, au moment où nous tentons de redonner vie à toutes nos régions, que sur le plan extérieur où il importe de faire connaître l'ensemble de notre pays.

Il y a là un problème de Gouvernement qui ne peut se résoudre qu'à l'aide d'investissements importants et urgents. Le Comité d'étude du II<sup>e</sup> Plan a, du reste, inclus dans ses propositions financières le financement de la construction de 100 chambres chaque année pendant cinq ans (1,5 million par an).

Il demande également, comme nous l'avons fait si souvent, la *revalorisation du taux des bourses* (actuellement fixé à 480 F mensuels), l'*allongement de la durée moyenne des séjours* et le bénéfice de la *Sécurité sociale* pour tous les boursiers, même à défaut d'accord de réciprocité avec leur pays. Sur ce dernier point, une décision de remboursement, dans la limite de 80 % des frais médicaux ou hospitaliers, apporte une solution heureuse.

Une autre mesure favorable sera appliquée en 1965 : le versement aux nouveaux boursiers d'une indemnité « de premier équipement » et d'une indemnité de logement.

### 3° Les échanges culturels.

#### A. — LIVRES ET PÉRIODIQUES

Devant l'inanité de ses protestations annuelles contre l'insuffisance des crédits du *Fonds culturel*, obstinément maintenus au niveau de 1958, le Sénat avait, en première lecture, disjoint la dotation de 1964 (chap. 42-21). En la rétablissant, faute de majoration gouvernementale, la Commission mixte paritaire avait cependant tenu à souligner son accord total avec nos vues.

Les craintes unanimes du Parlement ont été confirmées par les faits. L'aide individuelle aux éditeurs exportateurs de livres français vers les marchés non rentables mais d'intérêt national a été peu à peu réduite jusqu'au pourcentage infime de 1,5, contrairement aux recommandations du groupe d'études du livre français à l'étranger du Commissariat général du Plan.

Les résultats sont conformes à nos prévisions.

Si les statistiques générales font encore illusion en affichant une nouvelle augmentation de 10 % des exportations de livres vers l'étranger, une étude plus approfondie nous révèle une orientation inquiétante.

Le relèvement des courbes est imputable aux pays voisins (Europe de l'Ouest) ou riches (Amérique du Nord), avec lesquels peuvent s'établir des liens commerciaux normalement rémunérateurs.

Mais une baisse sensible des expéditions vers certains pays d'Amérique latine, les démocraties populaires, l'Algérie, la Tunisie, le Viet-Nam, le Cameroun, le Gabon ou le Togo est très inquiétante. Elle atteint, en effet, des pays où le livre français connaissait une grande faveur.

Enfin, l'écart déjà considérable avec les résultats de nos concurrents anglais s'accroît. L'édition française n'exporte que 20 % de sa production, sa rivale britannique 43 % de la sienne.

Le Fonds culturel est désormais uniquement destiné à financer les actions collectives telles que publications bibliographiques, expositions, stages de spécialistes de la librairie, missions d'études, traductions d'ouvrages français en diverses langues.

Nous constatons avec satisfaction que, contrairement au premier plan qui avait figé la dotation du Fonds culturel à la somme de 4.300.000 F, le second propose son *doublément en cinq ans*, fixant même l'objectif de 1968 à 9.050.000 F.

*Malheureusement, ces sages recommandations ne sont pas suivies puisque, dès la première année, le Gouvernement limite à 5.300.000 F les crédits de 1965, fixés à 7.950.000 F par les promoteurs du plan. Votre Commission des Finances ne peut accepter cette amputation initiale, supérieure à 30 % des besoins du Fonds culturel impartialement chiffrés par les propres experts de l'administration.*

Nous émettons, par ailleurs, de sévères réserves sur l'acceptation par le Comité de rédaction du plan de la suppression de l'aide dite individuelle — dont seul l'automatisme est critiquable — sous réserve de la constitution — actuellement aléatoire avec des moyens aussi faibles — d'une « masse de manœuvre » pour faire face aux « sinistres » représentés par les non-paiements susceptibles d'arrêter les exportations.

Les éditeurs ont pris, ces dernières années, de très gros risques pour maintenir les livraisons même déficitaires et surtout rechercher de nouveaux débouchés par des sondages onéreux. Nous craignons qu'en passant de l'état de propagateurs légitimes de la production française de livres, à celui de sinistrés éventuels, ils ne se découragent rapidement. Dans ce cas, les crédits du Fonds culturel

se révéleraient encore tragiquement insuffisants pour créer, reconstituer, sinon développer un réseau de vente officiel susceptible d'assurer sur l'ensemble du globe publicité, prospection, commandes, expéditions, etc.

Sans ce prolongement pratique, les actions collectives ne peuvent avoir aucune influence durable. Il ne suffit pas de présenter nos livres au public étranger, il faut aussi lui permettre de se les procurer facilement chez lui. Pour cela, l'action des éditeurs, qui se présente du reste également sous une forme collective puisqu'ils groupent leurs efforts, est irremplaçable. Mais ils ne peuvent la mener sur les marchés éloignés et non rémunérateurs qu'avec l'aide de l'Etat.

La méthode dite de « l'aide individuelle » a parfaitement joué son rôle en donnant une impulsion décisive à la diffusion du livre français sur les plans géographique et quantitatif. Nous n'y sommes pas exclusivement attachés d'autant que cette terminologie prête à confusion, mais nous souhaitons que soit élaborée une formule au moins aussi féconde.

Seules doivent être prises en considération la destination et la rentabilité des fonds publics. Une *aide générale* pourrait régler les problèmes intéressant l'ensemble de la profession, tandis qu'une *aide spécialisée* s'appliquerait à la mise en œuvre de programmes précis et limités.

Ainsi le Quai d'Orsay demeurerait maître de l'orientation de nos exportations en fonction des nécessités de notre politique culturelle.

Mais le but du Fonds culturel étant de développer la vente des livres français et non de l'effectuer directement, la réussite de cette politique est indiscutablement liée à l'effort des agents de distribution que sont les éditeurs exportateurs. *Nous demandons donc qu'ils soient financièrement soutenus dans la mesure où ils participent aux opérations décidées par la Direction générale des Affaires culturelles et techniques.*

Il appartient au Gouvernement d'organiser un mode de remboursement partiel des frais engagés dans le cadre de ces objectifs nationaux, sur justification — facilement contrôlable — comme cela fonctionne parfaitement avec le Fonds culturel de la presse, inscrit au budget de l'Information.

Nous souhaiterions également que l'acheminement des périodiques par avions-cargos demandé depuis longtemps et récemment

réalisé sur la ligne Paris—Montréal soit développé. C'est une condition impérieuse de la vente, dans les pays lointains, de nos publications d'actualité.

Le *Bureau du Livre et des Publications* approvisionne directement nos bibliothèques, instituts et centres culturels en ouvrages français. Mais ses possibilités sont relativement faibles, car sa dotation, contrairement à celle du Fonds culturel à ses origines, doit faire face au prix total des livres fournis. Ceux-ci se trouvent donc nécessairement limités en quantité. Cette activité mérite d'être encouragée, mais ne doit pas être confondue avec la vente à des acheteurs étrangers qui seule permet une dispersion maximum de notre culture. Le II<sup>e</sup> Plan prévoit l'envoi à l'étranger, par le Quai d'Orsay, de 500.000 volumes en 1968, soit le double des expéditions actuelles.

D'excellentes publications sont éditées par les services du Quai d'Orsay, telles que *Brèves Nouvelles de France*, excellent panorama hebdomadaire des activités françaises de tous ordres, distribué en plusieurs langues dans 106 pays différents, *Pages de France*, recueil d'articles parus en France, *Tendances*, *Informations scientifiques françaises* ou *Le Courrier musical de France*. Là encore, le doublement des crédits en cinq ans est recommandé par le II<sup>e</sup> Plan.

## B. — RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

Le poste budgétaire le plus important du chapitre 42-25 est son article 11, « Action à l'étranger par la radiodiffusion et la télévision », doté de 20.570.000 F, compte tenu d'un transfert de 12 millions aux services de presse et d'information pour les émissions d'ondes courtes et les « Actualités françaises ».

Des programmes culturels, artistiques, musicaux, dramatiques et de variétés, enregistrés sur bandes magnétiques, sont produits spécialement pour l'étranger et envoyés dans une centaine de pays. Plusieurs de ceux-ci effectuent des copies qui permettent de multiplier considérablement le nombre d'heures d'écoute française. Des relais sont organisés après accord avec les chaînes étrangères et de nombreuses émissions sont diffusées directement par la R. T. F. à destination de l'étranger.

Dans le domaine de la *télévision*, qui intéresse particulièrement la Commission des Finances, en raison de sa puissance d'évocation et de diffusion, un effort certain a été fait avec le recensement des ressources françaises. Il s'avère cependant que celles-ci

sont relativement limitées et d'une utilisation fort coûteuse en raison du régime des droits d'auteur.

Le Comité d'étude du II<sup>e</sup> Plan suggère une modification de ce régime pour tenter de rattraper l'avance prise par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne dont les films sont très avantageux. Ceux-ci sont volontiers utilisés par les pays en voie d'équipement, dont les récentes chaînes de télévision ne sont pas suffisamment alimentées par la production locale. Il existe, en ce domaine, un marché fort intéressant pour la propagation de la culture française.

En 1968, les crédits de radiodiffusion et télévision devraient représenter les deux tiers de la dotation des échanges culturels, elle-même plus que doublée par rapport à 1964. Ils n'atteindront néanmoins, si ces propositions sont réalisées, que 75 millions de francs dans cinq ans, alors qu'actuellement la B. B. C. reçoit du Foreign Office environ 100 millions de francs pour ses seules émissions de radio. *L'ampleur de ce décalage inquiète vivement votre Commission des Finances*, d'autant que dès la mise en œuvre du Plan, la progression est ramenée de 14 millions de francs (prévisions du Plan) à 2.460.000 F !

De même, l'article 8 réservé au *cinéma* et aux *disques*, qui devrait être porté de 4.966.000 F en 1964 à 9.218.000 F en 1965, est, en fait, maintenu à son niveau antérieur avec le chiffre de 5 millions de francs. Le Bureau du cinéma du Quai d'Orsay s'efforce de faire connaître le cinéma commercial français et de présenter à l'aide de films culturels, scientifiques, médicaux et documentaires toutes les activités françaises. Mais la réalisation de ces films spéciaux pose des problèmes financiers que les crédits actuels ne permettent pas de résoudre dans le sens de la plus grande diversité et quantité souhaitables.

### C. — ECHANGES ARTISTIQUES

Pour les échanges artistiques, le plan préconise un *triplement des crédits en cinq ans*, afin de les porter à 15.290.000 F en 1968, compte tenu des demandes considérables qui sont adressées à notre pays. On mesurera le chemin parcouru depuis 1958 où nous ne disposons que de 2.100.000 F actuels. Cependant, en valeur absolue, les chiffres demeurent beaucoup trop faibles, d'autant que le Gouvernement n'accorde pour la première tranche du Plan que 75 % des moyens financiers proposés : 6.200.000 F au lieu de 8.300.000 F.

Or, les échanges artistiques constituent un excellent moyen de pénétration de la culture française chez les peuples qui, pour des

raisons politiques ou économiques, nous sont fermés sur d'autres plans.

Le programme envisagé pour la période quinquennale débutant théoriquement en 1964 est orienté vers cet objectif.

Un effort de diversification doit être tenté pour le *théâtre*, aussi bien dans le choix des tournées que dans leur destination. Les publics jeunes et lointains, encore peu familiarisés avec l'art dramatique français, seront spécialement recherchés. Dès cette année, l'Asie du Sud-Est, le Moyen-Orient, l'Europe orientale, la Scandinavie ont réservé à nos artistes un succès certain, aussi bien que l'Europe occidentale et l'Amérique.

Les expositions d'*art plastique* seront multipliées malgré les difficultés matérielles rencontrées dans le transport d'œuvres généralement fragiles, notamment lorsqu'il s'agit de toiles impressionnistes ou post-impressionnistes fort recherchées. En 1964, l'Inde, la Malaisie, le Liban, Israël, les Etats-Unis, la Pologne, l'Italie, la Grèce, la Norvège, l'Allemagne de l'Ouest ont accueilli nos expositions.

Nos *orchestres*, réclamés sur les cinq continents, ont effectué, cette année encore, de nombreux déplacements au Japon, en Scandinavie, en Amérique du Sud, au Mexique, en Afrique, en Israël et en Europe occidentale.

Mais nous regrettons que ne soit pas encouragé le déplacement à l'étranger des *sociétés de musique de chambre* qui, malgré leurs activités du plus haut intérêt culturel, ne sont pas encore reconnues par l'Etat. Ne bénéficiant que de subventions municipales, elles jouent néanmoins un rôle international en invitant à leurs frais des artistes étrangers. Certaines sont mondialement connues et facilitent ainsi les échanges d'artistes. Grâce au dévouement de leurs dirigeants, dont les fonctions sont entièrement bénévoles, elles participent activement au rayonnement culturel de la France. Nous insistons pour que le Quai d'Orsay, se rendant au désir exprimé par plusieurs de vos ambassadeurs sollicités par les organismes étrangers, les intègre dans le cadre de ses échanges artistiques.

Le vaste programme que nous n'avons pu qu'ébaucher dans le cadre de cette étude répond pleinement à notre attente.

Il nous paraît apte à assurer à la France, dans les quatre prochaines années, l'expansion de sa langue et le rayonnement de sa culture. Il doit constituer, avec la coopération technique, un élément majeur de notre politique étrangère dans un monde où les actions pacifiques paraissent enfin promues aux premiers rôles, quelles que soient les luttes d'influence qu'elles masquent parfois.



Votre Commission des Finances rend hommage aux membres éminents du Comité d'étude, dont elle partage les conceptions. Elle les remercie d'avoir insisté, comme elle-même l'a fait si souvent, sur le financement sans lequel ce Plan resterait lettre morte.

*Elle considère leurs propositions comme le minimum raisonnable au-dessous duquel il ne saurait y avoir de politique culturelle à la mesure de notre position internationale traditionnelle.*

Ces besoins impérieux, compte tenu du retard apporté à la décision du Gouvernement empêchant l'inscription de la première tranche dans la loi de finances pour 1964, sont évalués à :

289.500.000 F pour 1964 (budget voté) ;  
367.000.000 F pour 1965 ;  
411.700.000 F pour 1966 ;  
440.300.000 F pour 1967 ;  
473.700.000 F pour 1968.

Afin d'éviter la dévalorisation contre laquelle nous avons vainement protesté au cours de l'exécution du premier Plan, il est bien précisé que *ces crédits minima indispensables s'entendent en francs constants*. Ils devront bénéficier d'un rajustement automatique en fonction de l'évolution du coût de la vie à l'étranger et du pouvoir d'achat de la monnaie.

*Or, dès le premier exercice, les dotations demandées par le Gouvernement sont très inférieures aux propositions du Plan, ce qui hypothèque gravement sa réussite avant même qu'il ait été mis en œuvre.*

Les dotations inscrites au présent budget atteignent 314 millions 500.000 F seulement, ce qui, compte tenu d'un transfert de 12.400.000 F aux services de presse, représente une amputation de 40 millions de francs sur les besoins reconnus.

Les abattements pratiqués par le Ministère des Finances sur les dotations sont de l'ordre de 10 % pour l'enseignement, 4,50 % pour les bourses, plus de 30 % pour le Fonds culturel et le Bureau du livre, près de 50 % pour le cinéma, la radio et la télévision, 25 % pour les échanges artistiques. *Ils représentent plus de 10 % de l'ensemble des crédits et plus de 50 % des majorations demandées par les responsables de notre activité culturelle pour la première tranche du Plan.*

Dans ces conditions, il est permis de se demander si ce deuxième Plan culturel, cependant fort prometteur, n'est pas condamné avant même son démarrage.

## CHAPITRE II

### LA COOPERATION TECHNIQUE

En matière de coopération technique, nous atteignons la *quatrième tranche du Plan quinquennal*, qui est dotée de 36.451.158 F de mesures nouvelles contre 4.150.000 F en 1964 pour la troisième tranche. Cette différence souligne un développement satisfaisant de notre coopération mondiale. Le total du chapitre 42-26 est ainsi porté à 146.869.573 F, dont 35.750.000 F doivent être utilisés par le Ministère des Affaires économiques.

#### 1° Principes et méthodes.

L'aide aux pays sous-développés est l'un des problèmes les plus importants et les plus discutés de l'heure. Si la nécessité de cette solidarité en faveur des peuples déshérités n'est guère contestée, les modalités en sont très controversées.

Une action multilatérale financée par les nations disposant des ressources les plus importantes serait certainement souhaitable. Elle atteindrait une efficacité maximum en éliminant les compétitions ruineuses et constituerait un gage fort appréciable de neutralité et de désintéressement de la part des donateurs.

La récente conférence de Genève a démontré qu'un accord international général était, pour le moins, illusoire. Nous croyons cependant qu'une entente doit être possible à l'échelle de nos alliances atlantique et européenne.

Dans l'immédiat, la *coopération technique multilatérale française* demeure fort limitée par rapport à la coopération bilatérale. Toutefois, les contributions françaises aux principaux programmes des Nations Unies ne sont pas négligeables en apports financiers (17.100.000 F en 1965) en fournitures d'experts (près d'un millier) et en accueil de boursiers (près d'un millier également).

L'essentiel de la coopération technique française est donc fondé sur des *accords directs* avec les bénéficiaires. Son montant impressionnant fait l'objet de critiques de plus en plus vives. Mais ces reproches ne s'adressent pas à celle qui est consentie

par le Ministère des Affaires étrangères, au contraire victime de l'excessive orientation de nos efforts vers les pays anciennement sous notre souveraineté.

Près de 40 % de l'aide bilatérale publique française ont été consentis en 1964 à la seule Algérie, par le Secrétariat d'Etat de la rue de Lille, et environ 40 % aux douze Etats africains et malgache de l'ancienne Communauté par les soins du Ministère de la Coopération. Pour tout le reste du monde, il n'a été alloué conjointement aux Ministères des Affaires étrangères et des Affaires économiques que moins de 20 %. Encore ces pourcentages saisissants ne traduisent-ils pas entièrement l'ampleur du déséquilibre puisque, pour leur part, les crédits consentis au Quai d'Orsay étaient destinés, dans la proportion de 60 % au Maroc et à la Tunisie et de plus de 20 % aux trois Etats indichinois.

Si, en 1965, les dotations sont, en valeur absolue, diminuées pour les Affaires algériennes et la Coopération et majorées pour les Affaires étrangères. Cette évolution — que nous approuvons — n'affecte que fort peu les proportions ci-dessus, seule l'Algérie se trouvant ramenée à 32 %.

*Ainsi apparaissent les deux défauts capitaux de notre coopération technique : dispersion à la base sous la gestion de quatre ministères différents (auxquels il faut encore ajouter le Secrétariat général pour la Communauté) et concentration sur une aire géographique trop restreinte.*

Votre Commission des Finances demande, une fois de plus, que cette méthode regrettable à tous égards soit inversée.

L'unité de conception et de gestion est indispensable sur le plan national afin d'éviter les doubles emplois, les concurrences plus ou moins involontaires et les différences de situation entre fonctionnaires dépendant d'administrations différentes et voués à des tâches identiques. Une part non négligeable des excès ou des erreurs qui justifient certaines campagnes contre la coopération technique serait ainsi éliminée.

L'universalité dans le choix des pays assistés garantirait à la France un rayonnement plus profitable à tous égards.

Une mesure comptable nous paraît traduire le désir du Quai d'Orsay de s'orienter en ce sens : le regroupement sous un article unique des crédits du chapitre 42-26, auparavant divisés entre Indochine, Maroc, Tunisie et autres pays.

Les pays de langue ou de culture française demeureront favorisés, mais les autres nations du Tiers-Monde, et plus spécialement l'Amérique latine, seront mieux partagées que dans le passé.

Conformément aux conclusions de la Commission Jeanneney, l'assistance directe au moyen de la prise en charge de certains secteurs par des techniciens français sera de moins en moins utilisée. Cette évolution se traduira, dans l'immédiat, par une réduction sensible du nombre des fonctionnaires français occupant des postes de gestion ou de responsabilité au Maroc et en Tunisie.

Par contre, les missions de conseil et d'impulsion de courte durée seront encouragées.

La formation des cadres locaux devient primordiale. Elle s'exerce dans les domaines les plus divers : administration publique, planification économique, santé publique, agriculture, sciences et recherche, mines, travaux publics, électricité, mécanique, etc. Elle est menée à la fois sur place par l'envoi d'experts et en France par l'admission de stagiaires dans nos établissements spécialisés.

Mais on se heurte aux mêmes obstacles qu'en matière de relations culturelles. *Le nombre et le montant des bourses sont insuffisants et le recrutement des experts s'avère difficile, faute de pouvoir leur accorder une rémunération convenable.* Eux aussi sont soumis aux dispositions du décret du 5 mai 1950 qui a figé des règles inadaptées aux conditions actuelles.

Le Quai d'Orsay dispose d'un Bureau de prospection des experts agissant dans quatre directions principales :

- experts ayant déjà travaillé dans le cadre de la coopération technique ;
- spécialistes ayant posé leur candidature, pour lesquels sont actuellement constitués plus de 7.000 dossiers ;
- ministères et services publics, semi-publics ou privés ;
- bureaux d'études semi-publics et privés.

Un centre de formation des experts de la coopération technique internationale, créé en 1957, organise des cours et des séminaires offrant aux futurs experts une meilleure connaissance des problèmes du sous-développement.

Le recours aux militaires du contingent apporte un complément utile dans l'immédiat et peut susciter des compétences et des vocations pour l'avenir.

## 2° Orientations géographiques.

L'extension de notre action de coopération technique bilatérale, rendue possible par les ajustements de crédits demandés, sera orientée essentiellement vers l'ancienne Indochine, l'Afrique, l'Amérique latine, le Moyen-Orient et l'Asie.

### a) *Cambodge, Laos et Viet-Nam.*

Le *Cambodge*, ayant renoncé à l'aide américaine en novembre dernier, sollicite une assistance accrue de la France en matière économique et technique, aussi bien que sur le plan militaire évoqué plus loin (p. 51).

Il est envisagé un accroissement du nombre des experts et techniciens français et la transformation du centre médico-chirurgical Calmette, jusqu'ici réservé à la clientèle aisée, en centre hospitalier accessible aux indigents et participant au perfectionnement des médecins khmers.

Le *Cambodge* profitera aussi très largement du programme d'assistance aux trois Etats d'Indochine pour lequel les autorisations de programme passent de 5 millions de francs en 1964 à 9 millions de francs pour 1965. Sur ce chapitre 68-80 seront prélevés les fonds nécessaires à la réalisation de deux opérations décidées à la suite des accords signés en juin dernier lors de la visite du chef de l'Etat cambodgien. Il s'agit de créer à Pnom-Penh :

— une Ecole supérieure d'agriculture, d'élevage et de sylviculture ayant vocation d'enseignement, de recherches et de vulgarisation, pour un effectif de 140 élèves ;

— une école normale supérieure, pour 480 élèves, apte à assurer la relève des professeurs et maîtres français, la faiblesse numérique du corps enseignant khmer nous contraignant actuellement à dispenser une aide culturelle très onéreuse.

Notre participation aux travaux du Comité du Mékong sera également amplifiée.

Au *Laos* la France demeure le principal élément de formation des cadres administratifs médicaux et techniques. Mais les conditions politique régnant dans le pays nous laissent sceptiques sur la fécondité de nos efforts. Les prévisions portent sur la création

d'un centre de formation des spécialistes de l'électricité et l'équipement du bloc technique de l'aéroport de Vientiane.

Au Viet-Nam Sud, malgré les difficultés politiques survenues depuis la chute du gouvernement Diem, notre coopération technique se poursuit dans des conditions relativement satisfaisantes. Mais l'état d'insécurité ne nous permet pas d'entreprendre des actions intéressantes en dehors de Saïgon et de quelques centres importants (Dalat, Nhatrang, complexe industriel d'Anh Hoa-Nong Son).

La plupart des experts français (environ 25) sont demeurés en place, auprès des services vietnamiens ou des établissements d'enseignement technique supérieurs. De nouvelles demandes de détachement sont régulièrement adressées à notre ambassade à Saïgon. Les boursiers accueillis en France sont au nombre de 81.

Dans le cadre du programme élargi, le Ministère des Affaires étrangères participe à plusieurs opérations d'investissement et à l'achèvement du rachat des rizières appartenant aux propriétaires français, entrepris depuis 1955 en vue de la réforme agraire.

Nous conservons, enfin, pour une période de sept années renouvelable, la gestion de l'hôpital Grall, dont la propriété a été remise au Viet-Nam en 1960. Grâce au concours de nos médecins militaires du service de santé des troupes de marine, il demeure l'une des plus grandes réussites hospitalières d'Extrême-Orient.

#### b) *L'Afrique.*

Au *Maroc*, l'augmentation des crédits de fonctionnement de la coopération technique provient essentiellement des relèvements de traitement des personnels détachés.

Le programme élargi, établi à huit millions de francs, est en régression de deux millions. Bien que le Gouvernement royal n'ait pas encore fait connaître l'ensemble de ses projets, on peut faire état de la poursuite d'opérations antérieures :

- dernière tranche de la création d'un Institut national agricole,
- recherche et expérimentation sur la culture du coton,
- formation d'élèves pilotes marocains,
- étude sur l'implantation des petites et moyennes industries.

Il est également envisagé une aide à la Promotion Nationale, institution se consacrant à la mise en valeur des zones agricoles les plus pauvres et à la lutte contre le chômage, ainsi que la création d'un laboratoire de contrôle des produits pharmaceutiques.

La Tunisie, le nombre des enseignants français mis à la disposition du Gouvernement local était au début de l'année 1964, d'environ 1.300, celui des experts étant supérieur à 330. D'autre part, 500 étudiants ou jeunes fonctionnaires tunisiens bénéficiaient de bourses pour se perfectionner en France.

Au mois de mai dernier, à la suite de la rupture unilatérale, par le Gouvernement tunisien, des accords relatifs aux terres exploitées par des Français, 61 experts agricoles ont été rappelés. Par ailleurs, l'accroissement des charges financières dues aux augmentations de traitement a conduit le quai d'Orsay à ne pas renouveler la mission de 85 enseignants dans des disciplines non prioritaires. Le Gouvernement tunisien doit, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1964, assurer 60 % — au lieu de 40 % — du traitement des agents français, ce qui devrait permettre de maintenir les effectifs avec des crédits de coopération technique diminués.

Le programme élargi, pour lequel sont inscrits cinq millions de francs au chapitre 68-81, ne sera mis en œuvre que dans la perspective d'une évolution favorable des rapports franco-tunisiens.

Le développement de notre coopération technique avec l'Afrique centrale et orientale ayant apporté des résultats encourageants, il convient de l'étoffer, aussi bien dans le cadre des crédits de fonctionnement du chapitre 42-26 que dans celui du programme élargi (chapitre 68-81) dont les autorisations sont élevées de cinq à sept millions de francs.

Les bénéficiaires principaux en seront le Congo (Léopoldville), le Rwanda et le Burundi, conformément aux demandes qu'ils formulent dans le cadre des accords de coopération signés avec eux.

La priorité est accordée à la formation des cadres agricoles et administratifs et au développement économique.

L'Ethiopie fait appel à nos techniciens en matière de travaux publics et d'urbanisme.

Quelques actions se déroulent en Libye et dans l'ancienne Afrique anglaise, mais de façon encore trop sporadique.

c) *L'Amérique latine.*

Un effort spécial a été consenti en 1964 en faveur de l'Amérique latine qui, avec 17 millions de francs de crédits de fonctionnement et 10 millions de francs d'investissements, a reçu près de 40 % des subsides consacrés à « l'étranger traditionnel », c'est-à-dire n'ayant pas connu de souveraineté française.

Pour 1965, le programme élargi reste fixé à 10 millions de francs, mais les dépenses ordinaires atteindront 26 millions de francs.

Les secteurs prioritaires sont l'administration publique, l'enseignement technique et scientifique supérieur, la formation professionnelle, l'agriculture et le développement rural.

Une collaboration étroite est déjà réalisée entre nos organismes techniques et les établissements correspondant locaux, ainsi qu'entre nos ministères respectifs.

Les principales opérations en cours intéressent la Savane de Bogota, le Val de Jaguaribe (Brésil), l'Institut géographique de Merida (Venezuela), les instituts agraires de recherches d'Argentine et du Brésil, l'Institut polytechnique national de Mexico et l'Institut de biologie d'altitude de La Paz.

Les opérations nouvelles porteront sur :

- la réorganisation de l'école d'ingénieurs de la faculté des sciences de Santiago du Chili ;
- la création de l'Institut de géosciences et du centre de recherches et d'expérimentation de la technologie de Cerrado à l'Université de Brasilia ;
- la création de centres de formation professionnelle en Argentine, en Bolivie, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Pérou et au Venezuela ;
- la création d'une école modèle d'enseignement agricole à Casilda (Argentine) ;
- les échanges scientifiques ;
- les bourses de coopération technique.

d) *L'Asie et le Moyen-Orient.*

Un programme élargi réservé à l'Iran était doté en 1964 de six millions de francs. Il a été consacré au développement de la production cotonnière, à une étude agropédologique d'aménagement rural, à une aide à l'enseignement agricole et à l'équipement de



laboratoires et de centres audiovisuels pour l'enseignement du français. Il sera ramené, en 1965, à trois millions de francs pour des projets comportant, notamment, la formation des cadres de la radio-télévision iranienne.

La *Turquie*, le *Liban* et l'*Afghanistan* s'adressent à la France pour leurs besoins agricoles et techniques d'une façon assez régulière mais trop limitée.

La *Thaïlande*, l'*Inde* et le *Pakistan* n'entretiennent de relations techniques avec la France qu'à un niveau extrêmement réduit.

Une grande inconnue pèse désormais sur notre coopération technique avec les peuples asiatiques : l'ouverture du marché chinois qui pourrait offrir de vastes horizons s'il ne posait des problèmes politiques fort épineux.

\*  
\* \*

La coopération technique confiée au Ministère des Affaires étrangères répond, par ses méthodes et ses objectifs, aux nécessités de l'aide la plus efficace aux pays en voie de développement. Excluant le don monétaire stérile, elle ne vise qu'à susciter la promotion économique des bénéficiaires par l'utilisation et l'épanouissement de leurs propres moyens humains et matériels.

Cette qualité de rentabilité locale, l'absence de conditions affectant l'indépendance du peuple qui reçoit et la valeur de nos experts et de nos fournitures ont acquis à notre assistance une réputation enviable.

Les jalons posés dans plus de soixante pays et les sollicitations dont nous sommes l'objet promettent à la technique française les plus vastes débouchés. Les majorations de crédits pour l'exercice 1965 permettront un nouvel essor. Mais une reconversion de l'ensemble de notre aide (Algérie et Coopération comprises) nous paraît s'imposer dans le sens de la recherche d'un effort mieux équilibré sur l'ensemble du Tiers Monde. Il suffit pour cela de s'inspirer des réussites du Quai d'Orsay et de lui confier une plus grande part des crédits d'aide inscrits au budget général.

### CHAPITRE III

## L'AIDE MILITAIRE

L'aide militaire à des Etats étrangers (chap. 42-29) sur laquelle nous avons émis, pour le dernier exercice, les plus expresses réserves, est encore augmentée de 3.124.890 F. Elle s'élèvera à 85.500.000 F et sera répartie entre le *Maroc*, le *Laos* et le *Cambodge*.

L'*armée marocaine* n'étant pas encore jugée en mesure d'assurer seule la sécurité du pays, la France s'est engagée à lui fournir une aide sous trois formes :

— aide exceptionnelle en matériel au moyen de fournitures gratuites, dont le coût s'élèverait à 20 millions de francs ;

— maintien d'une mission militaire de coopération technique, dont les effectifs doivent être ramenés de 740 à 680. Compte tenu des ajustements de soldes et des avancements, les besoins sont en légère augmentation et fixés à 12.200.000 F ;

— instruction de stagiaires marocains dans les écoles militaires françaises, dans le but d'assurer la relève des techniciens français. Pour 1965, 395 places sont prévues — au lieu de 358 pour 1964 — mais une sélection plus stricte, évitant les interruptions de stage pour incapacité physique ou intellectuelle, permettra une diminution de crédits. Ceux-ci sont évalués à 5.439.730 F.

Dès l'accession à l'indépendance des pays de l'ancienne Indochine, en 1954, il a été décidé de poursuivre l'aide militaire de la France. La prépondérance acquise par les Etats-Unis au Sud Viet-Nam a amené celui-ci à renoncer dès 1956 aux avantages que nous lui proposons. Mais le Laos et le Cambodge n'ont cessé d'en bénéficier, ce qui fut expressément prévu par les accords de Genève.

De plus, pour le *Laos*, le Protocole à la déclaration sur la neutralité, en date du 23 juillet 1962, a dévolu à la Mission militaire française la tâche d'entraîner les forces armées laotiennes si le Gouvernement laotien le demandait. Cette demande a été formulée le 12 décembre 1962.

Le *Cambodge*, de son côté, ayant renoncé en totalité à l'aide américaine, a décidé de faire appel en priorité à la France pour son effort de défense et a conclu avec le Gouvernement français un accord en juillet 1964.

Les formes d'aide sont, comme pour le Maroc, l'instruction sur place par une mission militaire française, la fourniture de matériels, l'instruction de stagiaires dans les écoles françaises.

Les prévisions de dépenses pour 1965 sont de 19.200.000 F pour le Laos et 46.900.000 F pour le Cambodge. Elles sont partiellement couvertes par des reports de l'exercice 1964.

La France prend également en charge les soldes des personnels militaires mis à la disposition de deux autres pays :

— le *Liban* dont l'armée est formée par des techniciens français ;

— l'*Ethiopie* à qui nous fournissons des spécialistes pour le commandement et l'encadrement de la base navale d'Assab et de la base aérienne de Bichotou. Des techniciens militaires français prêtent également leur concours pour l'entretien des hélicoptères français fournis à l'Ethiopie. Les traitements versés par les autorités éthiopiennes étant insuffisants, des indemnités compensatrices leur sont adjointes par le Quai d'Orsay.

*La Commission des Finances constate avec satisfaction que les crédits qu'elle jugeait excessifs pour 1964 n'ont pas été entièrement utilisés, mais déplore que ceux de 1965 leur soient encore supérieurs. Elle s'inquiète, en particulier de l'usage qui en est fait dans l'imbroglio laotien.*

## CONCLUSION

Le budget des Affaires étrangères que nous venons d'examiner nous apporte des *satisfactions certaines par ses orientations* mais de *graves inquiétudes sur le plan financier*.

La mise en œuvre du deuxième plan quinquennal d'expansion culturelle en est la pièce maîtresse. Le programme soumis au Gouvernement contient des promesses aussi riches que raisonnables et rejoint en de nombreux points nos préoccupations et nos suggestions antérieures. La Direction générale des Affaires culturelles et techniques du Ministère des Affaires étrangères, après avoir réussi, avec le premier plan, à rendre à notre pays sa place culturelle d'antan, peut maintenant envisager un nouvel épanouissement de la langue et de la civilisation françaises.

Mais *il nous paraît inadmissible d'accepter les principes et les objectifs d'une politique minutieusement établie et d'en refuser les moyens d'exécution*. C'est cependant cette contradiction flagrante qui se dégage de la comparaison entre les conclusions du Comité d'étude, approuvées par le Gouvernement, et les dotations fixées par ce même Gouvernement à des niveaux nettement inférieurs aux chiffres considérés comme des minima par les auteurs du plan. *Nous protestons fermement contre les entraves mises par le Ministère des Finances aux activités les plus fécondes du Quai d'Orsay*.

Nous approuvons également les services de la coopération technique pour leur tentative d'infléchir leur action dans le sens le plus universel que nous recommandons. Mais leur désir de couvrir plus complètement l'ensemble de notre planète se heurte aussi à un paradoxe néfaste : les crédits qui leur sont impartis, bien que sensiblement majorés, sont sans commune mesure avec l'étendue de leur aire géographique puisqu'ils ne disposent que d'une infime part des sommes consacrées par la France à l'aide aux pays en voie de développement. *La dispersion des responsabilités et des initiatives entre plusieurs ministères est le vice majeur — et com-*

*bien onéreux ! — de cette coopération technique qui devrait être le fer de lance unanimement apprécié de la politique française, mais provoque au Parlement comme dans toute la nation de sérieuses réserves.*

Le développement des services de presse et d'information constitue également une décision positive dont les prolongements sont amoindris par des difficultés de trésorerie.

Le personnel est également victime de ces demi-mesures. Quelques améliorations de situations ont été accordées mais demeurent très partielles. *Nos représentants à l'étranger sont contraints, malgré une compétence et un dévouement dépassant généralement le cadre de leurs simples obligations professionnelles, de démentir, par les limites financières qui leur sont imposées, la politique de prestige que tente de mener le Gouvernement.*

La situation est particulièrement désastreuse pour le personnel culturel et technique car, en compromettant son recrutement, elle menace de tarir les sources mêmes de l'influence française dans un monde où les armes idéologiques et économiques semblent heureusement devenir plus efficaces que les forces de frappe militaires.

Sous ces réserves, votre Commission des Finances, appréciant les efforts des agents du Quai d'Orsay, en poste à Paris ou à l'étranger, pour faire produire le maximum de fruits à des dotations insuffisantes, vous demande d'adopter les différents titres du budget du Ministère des Affaires étrangères.